

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 34/2025

OBJET : AMENAGEMENT CHEMIN DES MARAICHERS – ACQUISITION D'UNE PARCELLE EN INDIVISION

L'an deux mil vingt-cinq, le 8 septembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de MERCUROL-VEAUNES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de M. Michel BRUNET, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 2 septembre 2025

Présents : BRUNET Michel, SANDON Alain, BLAISE Véronique, FAURE Christophe, ACHARD Laure, DAUJAN Nicolas, VIGNE Amélie, FLEURET Alain, BARRE Sylvie, BERTUCCI Sandrine, BETTON Daniel, BRESCIANI Gaël, DESSITE Alain, FAURE Nathalie, GRANGER Véronique, GUILLAUME Stéphanie, MARKARIAN Jean- Maurice, PONSON Aline, TERRAS Tanguy, THEOLAIRE Joël.

Excusés : BARBE Sabrina pouvoir à PONSON Aline, CHALAYE Franck pouvoir à BRUNET Michel, MAUSSERT Karine pouvoir à MARKARIAN Jean-Maurice, BOUCHER-BARBAZANGES Garance, MINGORANCE Anita.

Absent : LAFOND Florian, ORIOL Maurice.

Mme FAURE Nathalie est désignée Secrétaire de Séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2121-29 et suivants ;

Vu le Code de l'Urbanisme, et notamment les dispositions relatives aux emplacements réservés ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 7 février 2018, prévoyant un emplacement réservé n° ER6 au droit de la parcelle cadastrée section ZA n°127 ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 6 avril 2021 autorisant Monsieur le Maire à entreprendre toutes démarches nécessaires en vue de l'acquisition de ladite parcelle ;

Vu le courrier par lequel Monsieur ORIOL Maurice consent à céder à titre gratuit sa quote-part indivise sur ladite parcelle ;

Considérant l'échec des négociations avec Monsieur BRINGER Jean-Louis, co-indivisaire, lequel refuse de céder ses droits de propriété ;

Considérant l'intérêt général attaché à l'aménagement et à la sécurisation du carrefour entre le chemin des Maraichers et le chemin des Hauts de Griauges ;

Considérant que, pour ce dossier, Monsieur ORIOL Maurice, conseiller municipal et copropriétaire, s'est retiré de la salle et n'a pas pris part aux débats ni au vote ;

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte le don de la quote-part indivise de Monsieur ORIOL Maurice sur la parcelle cadastrée section ZA n°127,
- Autorise Monsieur le Maire à engager la procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique concernant la quote-part indivise appartenant à Monsieur BRINGER Jean-Louis sur ladite parcelle,
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte d'acceptation de don, ainsi que tous documents afférents à la procédure d'expropriation,
- Désigne Maître Boris CASSI, notaire à Mercurool-Veaunes, pour établir les actes notariés nécessaires.

Ainsi fait et délibéré, à Mercurool, les jour, mois et an susdits.

Envoyé en préfecture le 09/09/2025
Reçu en préfecture le 09/09/2025
Publié le 09/09/2025
ID : 026-200056547-20250908-DE_2025_34-DE

Le Maire,
Michel BRUNET

